



Revalorisation de la pension

Par **Lemajuma**, le **07/03/2019** à **19:54**

Bonjour

Mon conjoint et son ex sont passés de nouveau au JAF en octobre 2018. La pension a été augmenté.

En janvier 2019, Nous avons réévalué la pension selon la formule du jugement avec les codes INSEE. Le montant est inférieur de quelques centimes à la pension initial est ce possible?

Merci pour vos retours

Par **Visiteur**, le **08/03/2019** à **00:15**

Bonjour

Cela peut arriver si l'indice de référence a légèrement varié en négatif.
Quel est l'indice qui vous concerne ?

Par **Lemajuma**, le **08/03/2019** à **07:18**

Bonjour

Merci pour votre retour,

Nouvelle pension de 250€ à partir d'octobre 2018.

- le nouvel indice (celui du mois de novembre précédant la date de la revalorisation donc 2018 = 102,92)

- l'indice de base (celui du mois de la décision - octobre 2018 = 103,15)

Voici le lien des indices INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763415#Revision>

La formule dans notre jugement

$$\text{Pension revalorisée} = (\text{montant initial} \times \text{nouvel indice}) / \text{indice de base}$$

Dans laquelle l'indice de base est celui du mois de la décision et le nouvel indice est celui du mois de novembre précédant la date de la revalorisation

soit $(250 \times 102,92)/103,15 = 249,442\text{€}$

Merci pour votre aide,
Cordialement